

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : annie-morneau

<https://www.cadre21.org/membres/5ee566e2ef24e76d506861ca>

Date d'obtention : 2023-03-06 14:43:41

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Les interventions, grâce à la trousse, sont balisées, cohérentes et constantes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'ai une trousse qui dirige mes interventions envers l'élève de mon école. Cette formation m'aide à rapidement savoir quoi faire dans le cas de sextage à l'école.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ce qui concerne l'école ou non. Les parents sont souvent préoccupés par ce qui se passe sur les réseaux sociaux à l'extérieur de l'école mais il ne faut pas mélanger les rôles. Si ça ne concerne pas un ou des élèves de l'école, je vais les référer au service de police.